

Chers retraités,

En collaboration et en accord avec Charles Golay, nous avons le plaisir de vous transmettre, suite à notre séance de ce matin sur le contrat collectif d'assurance maladie, un récapitulatif des options qui s'offrent à vous en 2015 et en 2016 (ceci ne concerne que les retraités qui sont assurés auprès de Groupe Mutuel dans le cadre du contrat collectif) :

<b>En 2015</b>	<b>Option 1</b> <b>Ne rien changer</b>	<b>Option 2</b> <b>Changement pour la solution Groupe Mutuel : Caisse Vaudoise/GO2 Mutuel assurance SA</b>	<b>Option 3</b> <b>Changement pour une autre assurance</b>
<b>Couverture</b>	<p>Vous conservez la couverture actuelle avec Groupe Mutuel.</p> <p><b>Vous serez toujours au bénéfice du contrat collectif Firmenich.</b></p>	<p>Votre couverture sera composée de deux produits :</p> <p>1) une assurance Global Solution niveau 2 pour couvrir les médecines complémentaires et les traitements ambulatoires,</p> <p>2) une assurance pour l'hospitalisation avec choix privé/semi-privé.</p> <p><b>Vous serez toujours au bénéfice du contrat collectif Firmenich.</b></p>	<p>Si vous choisissez une couverture auprès d'un autre assureur, <b>vous sortirez du contrat collectif et basculerez en assurance individuelle avec questionnaire médical d'entrée.</b></p>
<b>Date d'effet</b>	Dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2015.	Dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2015
<b>Montant de la prime</b>	Vous payez la prime reçue fin octobre.	Vous payez la prime qui sera communiquée dans le courrier d'Unirisc	Vous payerez la prime selon l'offre de ce nouvel assureur.
<b>Démarches à effectuer</b>	<b>Vous n'avez aucune démarche à effectuer</b> , le contrat continue.	<p><b>Pas de résiliation à effectuer mais le transfert dans cette nouvelle formule est à effectuer pour le 31 janvier au plus tard</b> à l'aide du formulaire reçu dans le courrier Unirisc.</p> <p>Si vous ne faites rien, vous conserverez la couverture actuelle, avec la nouvelle prime communiquée fin octobre.</p>	<p>Ceci est une démarche privée et volontaire, en dehors de Firmenich.</p> <p><b>Vous devez impérativement résilier votre couverture actuelle</b> en adressant un courrier recommandé à Groupe Mutuel pour la base et/ou la complémentaire <b>le 20 novembre au plus tard.</b></p>

<b>En 2016</b>	<b>Option 1</b>  <b>Ne rien changer</b>	<b>Option 2</b>  <b>Conservation de la solution Groupe Mutuel : Caisse Vaudoise/ GO2 Mutuel assurance SA</b>	<b>Option 3</b>  <b>Changement pour Helsana</b>
<b>Couverture</b>	Vous conservez la couverture actuelle avec Groupe Mutuel.  <b>Vous quitterez le contrat collectif et basculerez en assurance individuelle.</b>	Si vous avez opté pour cette solution en 2015, vous conserverez la même couverture (assurance Global Solution niveau 2 et assurance pour l'hospitalisation avec choix privé/semi-privé).  <b>Vous quitterez le contrat collectif et basculerez en assurance individuelle.</b>	Vous serez couvert selon le niveau de votre choix à l'aide des différentes options à votre disposition : semi-privé ou privé ou option Flex.  <b>Vous rejoindrez le nouveau contrat collectif.</b>
<b>Date d'effet</b>	Dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2016.	Dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2016.	Dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2016.
<b>Montant de la prime</b>	La prime ne change pas, hors augmentation annuelle usuelle.	Le niveau de prime n'évolue pas - hors augmentation annuelle usuelle - mais le rabais collectif de 5% est supprimé.	Vous payerez une prime calculée sur la base des tarifs individuels Helsana diminués des rabais :  * Contrat collectif Firme-nich : - 15% aujourd'hui  * Famille : deux personnes vivant sous le même toit : - 5%
<b>Démarches à effectuer</b>	<b>Vous n'avez aucune démarche à effectuer</b> , le contrat continue.	<b>Pas de résiliation ou de démarche particulière à effectuer</b> , le contrat continue.	<b>Vous devrez impérativement résilier votre couverture</b> en adressant un courrier recommandé à Groupe Mutuel pour la base et/ou la complémentaire.  <b>Nous vous précisons les délais à observer lors de nos séances l'année prochaine.</b>

En plus de ces trois solutions, vous aurez bien entendu en 2016 aussi la possibilité de quitter Groupe Mutuel pour l'assurance de votre choix, comme décrit en 2015, « Option 3 : Changement pour une autre assurance ».

Comme demandé, nous vous transmettons aussi ci-joint notre présentation ainsi que celle d'Unirisc qui présente plus en détail l'offre de Helsana.

Nous vous précisons encore que des séances d'information seront organisées dans le courant de l'année prochaine afin de vous tenir informés des suites de ce dossier et des actions à prendre

par ceux d'entre vous qui souhaiteraient rejoindre le nouveau contrat collectif avec Helsana au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Dans l'intervalle, pour toute question complémentaire, nous vous rappelons que vous pouvez consulter :

- le conseiller Unirisc qui sera encore présent spécialement pour vous jeudi 6 novembre de 08.30 à 12.30 sur le site de la Jonction, salle Anis (bât 102)
- le helpdesk Unirisc au 058 178 85 25 ou e-mail [firmenich@unirisc.ch](mailto:firmenich@unirisc.ch)

Avec nos sincères salutations,

**Mr. Marc LEBRUN**

**HR Service Center & Payroll Manager**

Direct Line +41 22 780 39 25 | Mobile + 41 79 595 35 28

**Firmenich SA**

Route des Jeunes 1 | P. O. Box 239 | 1211 | GENEVE 8 | Switzerland

[marc.lebrun@firmenich.com](mailto:marc.lebrun@firmenich.com) | <http://www.Firmenich.com>